

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 mai 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le jeudi 11 mai,

Le Conseil Municipal de la commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19 heures, salle Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la commune.

Date de la convocation : 04/05/2023

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, M. Noël PAPEGUAY, Mme Marie-Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, Mme Helena DORA, M. Jacques VILLETTE, Mme Rabia HADDADI, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, M. Burim CERIMI, Mme Elisabeth CHAMBAT, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, M. Cristian GUERET, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

ETAIENT ABSENTS :

Mme Charlotte LE GOUIC, M. Yasin SEN, Mme Dalina EYINGA, M. Roland MARTIN, Mme Christiane GROS.

M. Apdullah KAYGISIZ représenté par M. Burim CERIMI par pouvoir en date du 11/05/2023.
Mme Maria TOURAINÉ représentée par Mme Bertilla LE GOC par pouvoir en date du 11/05/2023.

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance avec désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire.- Nous allons ouvrir la séance. Nous devons accueillir Monsieur Sabir LALE, je vais vous en dire quelques mots. Il ne pourra pas être là ce soir car nous avons aussi une très mauvaise nouvelle.

Monsieur Yasin SEN ne sera pas là non plus ce soir, il vient de perdre son papa. Sabir LALE est un cousin ou un neveu de Yasin. Ils sont tous partis en Turquie à la suite du décès brutal du papa de Yasin, qui a été opéré et qui a eu un autre souci de santé à la suite de l'opération.

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris cela cette semaine. Vous pourrez, lorsque vous le verrez et si vous le voulez, lui transmettre vos condoléances et notre profonde amitié.

Monsieur Sabir LALE, je voulais le mettre à l'honneur ce soir, l'inviter à venir. Je le fais quand même. C'est un jeune de 17 ans qui est intervenu lorsqu'une dame s'est fait agresser à la sortie d'un parking souterrain à Annemasse. Il était avec ses deux copains, et lorsqu'ils ont vu l'agression ils ont décidé d'intervenir et de maîtriser la personne avant d'appeler la police, avec une situation toujours un peu rocambolesque et toujours un peu de « notre temps ». C'est-à-dire que beaucoup de gens observaient, filmaient, mais personne n'intervenait. Or, ces trois jeunes ont eu le courage d'intervenir malgré leurs 17 ans, de maîtriser la personne qui avait frappé cette dame, d'appeler la police, cette même police qui a pu procéder à l'arrestation.

Ce jeune Sabir nous le connaissons, il a fréquenté nos services, nos écoles. C'est un « bon garçon » et nous voulions le mettre à l'honneur ce soir afin que vous mettiez un visage sur son nom. Nous aurons peut-être l'occasion de le faire différemment à travers une publication sur Facebook, en tout cas de vous le transmettre. Il était important pour nous de le dire. On sait assez souvent dire que les jeunes peuvent avoir des comportements parfois mauvais, les montrer du doigt. C'est malheureux puisque notre jeunesse, j'ai encore pu le voir cette semaine, est non seulement encore très active mais en plus de cela je pense qu'elle a des réflexes insoupçonnés de citoyenneté là où des adultes n'en ont pas. Je pense qu'il est important de le rappeler ici.

Je vais procéder à l'appel des conseillers pour acter le quorum.

(M. le Maire procède à l'appel.)

M. le Maire.- Le quorum est largement atteint, nous pouvons délibérer sans souci. Madame Bertilla LE GOC, acceptez-vous être secrétaire de séance ?

Mme LE GOC.- Oui.

M. le Maire.- Madame Bertilla LE GOC sera donc secrétaire de séance. Personne ne s'oppose ? c'est tout bon ?

(Aucun commentaire de la part des conseillers).

2. Points d'actualité

M. le Maire.- Il y a eu des temps forts notamment à la BIMAG et à AMBI Ludik, notre ludothèque, et il va y en avoir prochainement.

Du mardi 2 mai au samedi 3 juin inclus il y a une exposition interactive de Savoie Biblio qui s'appelle « *La cour des contes* », devenez le héros d'une enquête policière dans l'univers des contes.

Samedi 2 juin 18h00, un concert acoustique franco-folk du duo T.O.U dans le cadre de Bib'en Scènes. Le duo nous présentera durant une heure son album « *Sur le chemin* ».

Vendredi 9 juin à 18h00, ciné adulte sur le thème de l'écologie avec le film « *Le royaume de la forêt* » de Jan Haft.

AMBI Ludik, samedi 20 mai de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, SAM'Dynamique spécial, circuit en folie autour des jeux de société sur les voitures dès 3 ans.

Vendredi 26 mai de 20h00 à minuit soirée jeux ados-adultes spécial jeux d'aventure dès 14 ans.

Vendredi 9 juin de 18h30 à 20h00 soirée jeux pour ados avec initiation aux jeux de rôles.

Samedi 17 juin de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, SAM'Dynamique spécial grands jeux en bois en plein air au Parc Jean BEAUQUIS, dès 3 ans.

N'oubliez pas qu'il y aura AMBILLY en fête sous un soleil magnifique le 13 mai de 9h00 à 18h00. J'espère qu'il y aura un soleil magnifique. Normalement cela devrait le faire, donc ce samedi 13 mai ici dans l'ensemble du secteur.

Cette semaine j'ai eu l'occasion de rencontrer des collégiens, vous avez dû le voir passer sur nos réseaux sociaux, avec beaucoup de questions très pertinentes, souvent beaucoup plus pertinentes que celles des adultes par ailleurs, dont je fais partie. En tout cas un très beau moment d'échange avec ces collégiens. C'est la première fois que ça arrivait dans ce cadre. Chaque année j'avais l'occasion de rencontrer les élèves des primaires, notamment de la PAIX. Cette année la FRATERNITE s'y est mise aussi avec ses délégués de classe pour rencontrer le maire, et là c'est aussi le collège dans le cadre de ce qu'ils

peuvent faire au niveau de la citoyenneté au collège. C'est très appréciable, cela a été un moment assez extraordinaire.

Le prochain Conseil municipal aura quant à lui lieu le 22 juin, soit un jour après l'arrivée de l'été.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL

M. le Maire.- Approbation par les conseillers du procès-verbal du Conseil municipal du 9 mars. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce procès-verbal ?

Pas de question, pas de remarque, nous pouvons donc passer au vote.

(Il est procédé au vote.)

Le procès-verbal du 09 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire.- Je vous remercie.

4. DÉCISIONS DU MAIRE – Compte-rendu – Article L.2122-22 du CGCT

M. le Maire.- Je vous fais le compte-rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Une décision nommée 015-2023, avec une annulation du concours restreint de maîtrise d'œuvre, création d'une cuisine centrale et réaménagement du réfectoire du groupe scolaire de la PAIX.

Une décision 016-2023, attribution du marché public de nettoyage des locaux, des vitres extérieures, des stores et des gouttières de la commune d'AMBILLY, marché n°2022-25.

Une décision 017-2023, approbation de la lettre d'engagement entre l'étude CMS Von Erlach partners et la Mairie d'AMBILLY. C'est pour les Communaux d'AMBILLY.

Décision n°018-2023, approbation de la convention de conseil et d'assistance entre la SCP Fessler Jorquera & Associés et la Mairie d'AMBILLY.

Décision n°019-2023, nomination des candidats pouvant présenter une offre dans le cadre du concours – Maîtrise d'œuvre pour le projet de requalification de la voirie de la commune d'AMBILLY-Marché n°2023-02.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. LIERMIER.- Bonsoir à toutes et à tous. Je voulais revenir sur la décision n°15-2023. Pour quelle raison le concours est-il annulé ? Cela a fait l'objet d'une commission, on a eu beaucoup de discussions.

M. le Maire.- La 015-2023 ?

M. LIERMIER.- Oui, la cuisine centrale.

M. le Maire.- Pour des questions budgétaires. Je n'entrais pas en matière par rapport à ce qui nous était proposé et les risques de dérapage budgétaire, notamment liés au matériel de cuisine qui a subi de très fortes augmentations ces derniers temps, notamment en raison de l'inox, notamment en raison de la guerre aussi.

La majorité des marchés publics qui sont lancés ces temps-ci sont à 20, 30 voire 40 % d'augmentation.

M. LIERMIER.- Soit.

M. le Maire.- Je ne pouvais pas engager la commune, alors que nous avons un budget qui était déterminé, au-delà de ce que nous avons donné pour une cuisine centrale où nous pouvons encore pour l'instant travailler différemment, comme nous le faisons actuellement avec de la production de repas sur l'École de la PAIX, et de la livraison sur l'École de la FRATERNITE.

Ai-je répondu à votre question ?

M. LIERMIER.- Oui, merci.

M. le Maire.- D'autres questions ? C'est tout bon ? Je vous remercie.

Nous allons donc pouvoir passer à la partie délibérative.

5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°022-2023 : Mise à disposition d'un local ou d'un équipement sportif communal à titre gracieux-Conventions « cadres »

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Je vais laisser la parole à mon premier adjoint, Monsieur Abdelkrim MIHOUBI.

M. MIHOUBI.- Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. C'est un projet de délibération pour la révision des locations de salles que nous sommes obligés de faire. Je vais vous lire le projet de délibération.

(M. MIHOUBI donne lecture de la délibération.)

M. MIHOUBI.- C'est ce que l'on fait depuis 2008 et jusqu'à maintenant. À titre gracieux, on prête les salles gratuitement, les équipements sportifs, le gymnase, le stade, pour que tout un chacun puisse en jouir et pour l'on puisse avoir un certain confort et une animation locale.

(M. MIHOUBI poursuit la lecture de la délibération.)

M. MIHOUBI.- Avez-vous des remarques ou des questions ?

M. le Maire.- Pas de question, pas de remarque.

La subtilité, c'est que le louage des choses m'appartient en tant que Maire, et la gratuité hors délibération ne peut pas faire partie de mes délégations de base. Il faut remettre à jour la délibération.

M. MIHOUBI.- Pour être « dans les clous », si on peut le dire ainsi.

M. le Maire.- Absolument. C'est un rappel préfectoral qui a été fait à toutes les communes.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°022-2023 est adoptée à l'unanimité.

N°023-2023 : Extinction partielle et réduction de l'intensité de l'éclairage public communal

(Présentation du projet de délibération par M. GILET – Délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Deuxième délibération, je vais laisser la parole à mon adjoint Monsieur Laurent GILET.

M. GILET.- ..qui s'excuse pour un petit problème de vélo...Il s'agit de l'extinction partielle et de la réduction de l'intensité de l'éclairage public au niveau de la commune. Ça se voit déjà dans pas mal de communes sur l'Agglo. L'intention de la commune, c'est de le mettre en application de manière officielle, même s'il y a déjà eu des petits essais à la suite de fusibles qui ont sauté et pour lesquels on a mis un peu de temps à

les remettre en place. On avait un peu testé pour voir ce que cela pouvait donner, et cela se passe très bien.

(M. GILET donne lecture de la délibération.)

M. GILET.- Il y aura bien sûr des économies substantielles au niveau de l'énergie, mais aussi tout ce qui est protection du ciel et de l'environnement. Vous êtes tous au courant, chaque année on fait l'opération « *La nuit est belle* ». Cela réjouit énormément de monde, et cela se fait qu'une fois par an. On peut se demander pourquoi cela ne se ferait pas un peu plus. Avant d'avoir une extinction complète nous en sommes à de l'extinction complète dans certaines rues et à de la réduction dans d'autres.

Toutes les rues qui vont être concernées, vous avez pu les voir, c'est en annexe.

(M. GILET poursuit la lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Des questions ? Oui, Madame GANTIN.

Mme GANTIN.- Je précise simplement que je voterai contre cette délibération car j'estime que la sécurité des habitants est à privilégier, non seulement la sécurité physique mais aussi la sécurité morale. C'est-à-dire qu'avec tous les travaux que l'on a à AMBILLY, nos trottoirs sont complètement défoncés, si ce n'est pas éclairé les gens risquent de « se casser la figure ».

M. le Maire.- On a eu l'occasion d'en parler.

Mme GANTIN.- Nous en avons parlé longuement. Je trouve également que la plage est trop juste car on arrive à l'été, donc les gens vont sortir un peu plus. À minuit il fait nuit, mais ils ont tout de même le droit de vivre car il fait bon. On est mieux dehors que dedans l'été à minuit.

Si on pouvait adapter des plages « saisonnières », ou faire au moins deux plages. Les jours où il fait bon, que les gens puissent sortir, profiter de la vie, que l'on puisse aussi faire des manifestations, que les gens puissent y venir et rentrer en toute sécurité chez eux, cela m'irait très bien.

M. le Maire.- Je vais laisser le débat se mettre en place. Je ferai une proposition complémentaire je pense.

M. GILET.- Concernant la sécurité, nous ne sommes pas les premiers à mettre cela en place.

Évidemment, un trottoir endommagé, lumière ou pas lumière, c'est mieux si on le voit. Mais même en journée il n'est pas évident de se promener dans pas mal de rues. Vu les plages horaires il y a quand même très peu de personnes.

Évidemment, s'il y a une levée de boucliers, qu'une cinquantaine de personnes se « cassent la figure » ou se font agresser, etc. bien sûr que nous changerons. Mais vu qu'ailleurs cela se passe très bien, je pense que c'est le premier pas à faire en termes d'effort dans le cadre d'un minimum de sobriété. Effectivement, on en avait discuté et on ne t'avait pas convaincue.

Mme GANTIN.- Concernant la sobriété, j'estime que la commune a déjà fait pas mal d'efforts en passant bien avant au système LED pour l'éclairage public. Je ne pense pas que de ce côté-là notre budget soit très gourmand.

Au lieu de couper l'intensité, la réduire et la mettre à 20 % dans les rues que vous voulez complètement éteindre dans les plages horaires, ce serait bien.

M. GILET.- C'est un essai.

M. le Maire.- D'autres questions ou remarques ?

M. GUERET.- Je rejoins Madame GANTIN, pour expliquer mon vote également.

Au début sur cette délibération je voulais voter oui pour des raisons écologiques. Comme toute la jeunesse, je suis engagé dans les actions écologiques, que ce soit sur le plan universitaire ou au titre de la commune. D'ailleurs je salue l'initiative, toujours pour des raisons écologiques, contre la pollution lumineuse, mais c'est à contrecœur que je vais m'abstenir.

Pourquoi m'abstenir ?

Premièrement, je déplore le manque de concertation, que cela soit avec la population ou avec les élus. Je pense qu'on aurait pu avoir des réunions publiques ou des commissions ouvertes à tous pour discuter des modalités pour réduire la pollution lumineuse. C'est ma vision de la démocratie, mais la concertation sur des projets comme celui-là me semble personnellement essentielle.

Il faut plutôt mettre en place un éclairage public intelligent. On aurait pu par exemple discuter pour installer des détecteurs de mouvement, éteindre un lampadaire sur deux. Il y a plein d'autres options sur lesquelles on aurait pu discuter. Ce n'est pas le cas.

Deuxième point, c'est pour des raisons de sécurité. La sécurité des trottoirs, comme le disait Madame GANTIN, qui ne seront plus éclairés, et forcément les risques de chutes qui augmentent. Cela pose également des problèmes à ceux qui ont du mal à se déplacer en temps normal, et cela va compliquer la tâche de devoir s'éclairer avec nos téléphones. Cela pose aussi un problème pour ceux qui se lèvent et qui commencent tôt.

Le sentiment d'insécurité, comme vous le disiez, est déjà bien important à AMBILLY, et avec cette décision je pense que cela ne va pas s'améliorer. On peut citer la

décision du maire PCF de la commune de SEREMANGE-ERZANGE en Moselle qui, pour lutter contre l'insécurité et face à une augmentation des incivilités dans sa commune, a décidé de rallumer les lampadaires la nuit. Ou encore dans la Métropole de LYON, la commune de GIVORS est également revenue sur cette extinction pour les mêmes raisons.

Pour ce qui est de la sécurité des personnes et des biens, pour le moment je ne me permettrais pas d'avancer des statistiques ou des études, parce qu'en France...

M. GILET.- ...Si, il y en a. À SAINT-CERGUES ils ont fait venir la police quand ils se sont fait agresser comme ça, et il y a eu des présentations sur la sécurité. Et là, il est clair que cela ne pose pas de problème.

M. GUERET.- Les études ont commencé en 2022 à la suite d'une première prise de décision d'extinction des feux, en raison de l'insécurité et de l'éclairage public. On peut aller voir des chercheurs, des universitaires, qui ont dit que c'était peut-être un peu tôt en France pour s'avancer sur ces statistiques. C'est un point.

M. le Maire.- Je vous demanderai juste de terminer votre propos s'il vous plaît.
Merci.

M. GUERET.- Je lisais le témoignage d'un policier dans *Le Parisien* qui disait que les policiers ont besoin d'un minimum de lumière pour prévenir des guet-apens ou d'autres risques.

Voilà pourquoi je vais m'abstenir ce soir.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Monsieur MIHOUBI.

M. MIHOUBI.- Je vais revenir un peu sur ce que disait Monsieur GUERET sur l'insécurité en ville. Je crois que nous n'habitons pas dans la même ville, ou ce n'est pas l'AMBILLY que je connais.

Au niveau des trottoirs, il est bien évident qu'il y a des trottoirs ou des routes qui sont à refaire. Je ne pense pas que nous soyons bêtes au point d'enlever l'éclairage à ces endroits-là.

Ensuite, si on fait une réunion publique et si on se concerta avec les habitants, à mon avis chaque habitant va se dire qu'il veut l'éclairage devant chez lui. Chacun voit « midi à sa porte ». Si chacun regarde son intérêt personnel on ne va pas s'en sortir. On a des décisions à prendre, il y a des décisions fortes à avoir. Les gens peuvent être contre ou pour, c'est à chacun d'avoir sa décision et de la partager.

Je pense qu'une diminution des éclairages peut être une bonne chose. En totalité, pourquoi pas ? Ça peut aussi être là pour défendre la biodiversité.

Ensuite, vous évoquez de mettre un détecteur sur deux sur des candélabres. Ça il faudrait qu'on le budgétise afin de savoir combien cela nous coûterait car l'argent ne tombe pas du ciel, même si tout le monde dit qu'AMBILLY avec les Communaux d'AMBILLY est la ville la plus riche de France.

Vous parlez ensuite de la complication. C'est assez compliqué de pouvoir gérer ce système. Aujourd'hui on a fait un très gros travail au niveau de notre éclairage qui est à LED. On a déjà une diminution de 50 %. Avant, un candélabre qui s'allumait avec une lampe à incandescence c'était de 200 watts ; aujourd'hui on a du 20 watts mais l'éclairage est le même. En ayant diminuer de 50 % on a exactement le même et éclairage.

On va aussi faire un test à ce niveau-là. On va essayer de diminuer à 20 % pour voir l'impact sur l'éclairage de nos trottoirs et de nos routes, bien qu'il ne sert à rien que les routes soient éclairées puisque les voitures ont leurs phares.

D'autre part, on disait qu'il fallait que l'on regarde de combien serait la consommation, si on pouvait gagner financièrement avec une diminution relativement importante de cet éclairage. On peut le faire, mais il ne suffit pas de faire des croix en disant « ça c'est éclairé aujourd'hui et cela ça ne l'est pas, on va gagner tant d'argent ». Il y a un dispositif à mettre en place dans les tableaux électriques, certains doivent remis aux normes. Il y a plein de choses à ce niveau-là.

À ce jour, on a décidé de « prendre le taureau par les cornes », ou de faire un test grandeur nature jusqu'à la fin de l'année afin de voir ce que cela peut donner, observer si cela a un impact important pour notre commune et nos citoyens. Ensuite, on pourra voir pour décider autrement puisque c'est juste une délibération, ce n'est pas une décision définitive. C'est un choix politique que l'on l'accepte ou pas, mais c'est un test qui est à faire. Si on ne le fait pas, on ne le fera jamais.

M. le Maire.- Merci. Monsieur LIERMIER ?

M. LIERMIER.- Je me posais différentes questions.

La première c'est qu'on aurait peut-être pu en parler soit en Commission Urbanisme soit lors de la création d'une Commission Développement durable, car je pense que c'est vraiment un thème intéressant.

L'un des points est l'économie substantielle sur la consommation d'énergie. Je me pose la question, et cela manque dans la délibération, des chiffres. Je vais parler à notre spécialiste de la fée « électricité », peut-être pouvez-vous nous éclairer là-dessus. Que consomme-t-on aujourd'hui ? Quelles sont les économies potentielles réalisées ? Sur quelle durée ? Sommes-nous 100 % LED aujourd'hui ?

L'autre point c'est : qu'en est-il de la voie verte ?

M. le Maire.- Je vais vous répondre en direct sur la consommation. Vu que nous avons déjà très largement descendu la consommation cela ne sera pas des économies substantielles, ce ne sont pas plusieurs centaines de milliers d'euros, on est plutôt sur l'équivalent de quelques dizaines de milliers d'euros. Ce n'est pas forcément ce qui est le plus important.

En revanche, ce qui est important aussi c'est l'anticipation liée à l'augmentation du coût de l'énergie. Concernant l'électricité, il y a quand même une forme d'incertitude sur le coût futur de l'énergie. C'est plutôt une maîtrise. On pourrait se retrouver, des années comme celle-ci avec des difficultés liées au coût de l'énergie, à avoir moins d'éclairage pour à peu près le même budget. C'est plutôt sur une ambition de maîtrise des coûts que sur la réduction drastique, ce qui était en revanche le cas à l'époque avec les ampoules incandescentes puisque déjà vous ne pouviez pas réduire à 20 %, par exemple. Et si vous enleviez la moitié des candélabres, tout d'un coup vous faisiez des économies très substantielles. C'est la première partie de la réponse.

La deuxième partie de la réponse, il y a des éléments qui sont fixes et des éléments qui sont variables.

Je reprends sur la fin de votre question, sur la voie verte c'est déjà le cas. Les candélabres sont déjà baissés à 50 % à partir d'une certaine heure. Donc là c'est déjà le cas.

M. LIERMIER.- Est-ce qu'on va complètement l'éteindre après ?

M. le Maire.- La voie verte ? Non. On est quand même sur une voie de circulation qui n'est pas une voie pour voitures. Le matériel d'éclairage n'est pas forcément aussi puissant.

C'est un subtil mélange entre la sécurité corporelle, physique, et la sécurité dans le sens de potentielles agressions ou autres. On le sait d'après les rapports, c'est vrai qu'ils sont assez récents vous avez raison, ils montrent qu'il n'y a pas d'augmentation significative sur ces questions.

Cela étant, la question de la concertation j'y reviens rapidement. Concerter sur un sujet comme celui-là c'est s'exposer à la stricte individualité. Cela n'a pas de sens démocratique à proprement parler. C'est comme dire « est-ce que vous voulez ou pas un parking devant chez vous ? » ; c'est à peu près la même chose.

En revanche, nous en avons discuté au sein de la première réunion « Urgence climatique » avec les habitants – Monsieur GUERET vous étiez présent – cela fait partie des choses qui ont été abordées et sur lesquelles nous avons dit que nous pouvions faire cet effort. Moi-même prenant un certain nombre de responsabilités bien à cœur, je vois évidemment une part de risque à tout cela, et il faut à un moment pouvoir l'endosser aussi. Je ne me mets pas forcément dans une situation très confortable. On risque d'avoir des mécontents, des gens qui disent que cela ne marchera pas, ou qui justement ont ce

sentiment-là même au sein de la majorité. C'est un débat que nous avons et il doit pouvoir être ouvert puisqu'il est largement ancré dans le sentiment bien plus que parfois dans les réalités. Mais comme tout sentiment d'insécurité c'est avant tout un sentiment.

En tout cas, une concertation à ce niveau-là, si c'est votre vision de la démocratie, si un jour vous êtes aux responsabilités je pense que je vous conseillerai de ne jamais concerter sur ce genre de chose mais plutôt de tester et de revenir en arrière si les choses ne marchent pas. Ça c'est clair. C'est-à-dire qu'ici il n'y a pas à un moment donné l'envie de dire que l'on ne reviendra jamais dessus. Phase de test, nous l'avons fait notamment pour les stationnements à certains égards dans les rues perpendiculaires au tram. Il y a eu des phases de test pendant plusieurs mois, et à partir de ces phases de test nous avons rediscuté. À ce moment-là la concertation se fait différemment parce qu'on dépasse le sentiment primaire et on arrive sur un sentiment qui est aussi conforme à une forme de réalité.

M. GUERET.- Je voulais revenir un peu sur les dires de Monsieur MIHOUBI.

La sécurité en ville malheureusement, en effet je pense qu'on n'habite pas dans la même ville. L'insécurité, je l'entends tous les jours.

M. le Maire.- Vous l'entendez, moi j'ai les chiffres.

M. GUERET.- Bien sûr vous avez les chiffres, moi je l'entends.

M. le Maire.- J'entends aussi tous les jours des gens qui me disent que ce serait bien d'avoir une boulangerie. J'entends tous les jours des gens qui disent que ce serait bien d'élaguer un peu plus. J'entends aussi plein de choses. La réalité, c'est que j'ai les chiffres. Entendre des choses c'est bien, opposer les chiffres c'est mieux. Et à partir des chiffres, en toute honnêteté je peux vous dire que comme l'ensemble des communes de l'Agglomération il y a effectivement sur certains indicateurs une augmentation, notamment sur les vols à la tire ou ce genre de choses. Pour autant ce n'est pas significatif, en tout cas pas plus significatif que sur les autres communes.

Excusez-moi de vous avoir interrompu mais j'aime que les choses soient claires.

M. GUERET.- Aucun problème. Vous avez les chiffres, je ne vais pas débattre dessus.

Concernant les faits divers, l'année dernière on a malheureusement constaté qu'un pauvre jeune homme de 17 ans s'est fait tuer juste en face de l'église d'AMBILLY. Les faits divers sont malheureusement là. On peut avoir une pensée pour lui. Mais il y a ce sentiment d'insécurité, je tiens à maintenir ces dires.

Quant à ma vision de la démocratie, j'entends bien vos conseils mais je pense qu'il faut également faire confiance à nos concitoyens. Ce sont des adultes, ils sont

responsables. Les questions sur l'écologie touchent tout le monde. Bien sûr pour la jeunesse, je parle au nom de la « jeunesse », c'est quelque chose qui nous tient à cœur, mais les « adultes » sont conscients de cette problématique et sont prêts à faire des efforts. Moi je leur fais confiance et je pense que cela aurait pu être important de le faire.

M. le Maire.- Très bien. Je vous remercie d'avoir reparlé d'un moment mémorable pour moi, qui m'a profondément gâché tout mon été sur ce meurtre. Je vous rappelle tout de même que c'était une bagarre entre *dealers* et, vous l'avez dit, c'est un fait divers. À 100 mètres nous étions à ANNEMASSE, nous n'aurions pas parlé d'AMBILLY. À quelques centaines de mètres aussi nous étions à GAILLARD. C'est ce que l'on appelle un fait divers.

Qu'il y ait un sentiment d'insécurité à cet égard, je l'entends. Que ce fait divers soit ramené comme étant l'alpha et l'oméga d'une politique en matière de sécurité, c'est assez proprement incorrect, parce qu'autrement il aurait fallu dire aussi que 12 ans plus tôt un autre meurtre a eu lieu à peu près au même endroit, en face exactement, pour lequel j'avais aussi dû intervenir. Je trouve donc que c'est proprement incorrect. Il y a des faits divers. Les faits divers, par essence, ne sont pas généralisables parce qu'ils sont des faits divers. Il faut faire très attention à cela car autrement votre vision de la démocratie que vous entendez est une vision du pompier pyromane à partir du moment où on ramène à nouveau des faits comme ceux-là. Si cela avait été quelqu'un qui se faisait tuer dans la rue, égorger, alors qu'il n'avait rien fait, cela aurait été un meurtre et là je pense que ma réaction aurait été totalement différente. Nous aurions peu collectivement nous poser beaucoup plus de questions. Cela n'enlève rien à ce jeune qui s'est fait tuer, et ce n'est pas vous qui avez appelé le papa.

M. GUERET.- Bien sûr, je n'y étais pas à ce moment-là.

M. le Maire.- C'est pourquoi je vous dis qu'en pleine nuit Monsieur MIHOUBI y était, et moi j'ai appelé les parents, j'ai appelé des gens à Oyonnax pour ne pas qu'il y ait le « match retour », puisque c'était un jeune d'Oyonnax. Ma responsabilité c'est bien celle-là, et je ne vous souhaite jamais en tant qu'élus de devoir gérer ce que j'ai eu à gérer. Jamais ! Je vous le redis avec toute la sévérité et la sincérité de ce que je peux vous dire.

M. GUERET.- Comme vous l'avez dit,

M. le Maire.- Monsieur GUERET, d'autres prises de parole sont demandées, et j'aimerais bien que l'on reparle d'écologie s'il vous plaît. Enfin, pas forcément d'écologie mais en tout cas de la...

M. GILET.- Monsieur GUERET, pour revenir sur vos paroles où tout le monde se sent concerné, à la réunion sur l'Urgence climatique à laquelle toute la population avait été invitée vous faisiez partie des rares personnes présentes, il y avait une douzaine de personnes, et vous étiez sûrement parmi les plus jeunes. Lors de cette réunion, quand on a évoqué toutes les pistes, sauf erreur de ma part, les deux qui ressortaient étaient l'éclairage

public et les îlots de chaleur. À ce moment-là j'ai agité mon petit drapeau en disant « ne parlons pas trop de l'éclairage car c'est quelque chose que l'on veut faire, qui est acquis ».

En revanche, il y a énormément de choses à faire qui seront sûrement beaucoup plus contraignantes, sur les îlots de chaleur, sur la restriction des voitures, sur le déplacement en mode doux, des choses qui vont demander sensiblement plus de mobilisation citoyenne de la part de ceux qui veulent que les choses bougent, parce qu'en face il y aura de grosses résistances.

Il était prévu de faire rapidement une autre réunion Urgence climatique, où d'ailleurs il était prévu de présenter ce projet de réduction en parallèle de la délibération. Il se trouve qu'en termes de ressources humaines, on a un certain nombre de limitations qui font que cette réunion se tiendra manifestement le mois prochain. En tout cas, dès que l'on a pu mettre une dizaine de personnes ensemble en demandant « qu'est-ce qu'on peut faire ? », effectivement l'éclairage public arrivait de manière naturelle et, sauf erreur de ma part, je pense que vous étiez parmi ceux qui parlaient unanimement comme tout le monde.

Cela étant, qu'il y ait des limitations, qu'il y ait des risques, des « oui mais si », si on s'arrête à des « et si jamais », on ne fera jamais rien. C'est en cela que c'est raisonnable je pense. On ne parle pas d'extinction complète, on ne coupe pas les plombs du jour au lendemain. C'est progressif, c'est dans certaines rues. Cela peut être révisable. C'est à des heures où, a priori, effectivement, on le droit de se promener mais il y a tout de même très peu de personnes qui se promènent. C'est donc tout de même une délibération qui est très douce au regard de tout ce dont on avait parlé sur les conséquences du réchauffement climatique et de notre manière de consommer. Là c'était une toute petite limitation.

M. le Maire.- Nous allons bientôt clore le débat. Je laisse encore deux prises de parole et je conclurai. Monsieur MIHOUBI.

M. MIHOUBI.- Je vais juste répondre à Monsieur LIERMIER.

On est bien à 100 % LED pour tout l'éclairage public de la commune. On l'a fait avant les augmentations des énergies. Il est reconnu qu'on a gagné plus de 30 % de la consommation électrique, et énergétique aussi, puisque la LED diffuse moins de chaleur que l'incandescence.

Quant à notre consommation si on diminuait ou si on éteignait totalement, le fait d'éteindre totalement c'est plus pour la biodiversité. Et si on diminuait de 20 %, la consommation ne serait ni plus ni moins importante qu'actuellement.

M. le Maire.- Je vous rappelle qu'un exposé complet avait été fait par notre responsable des Services Techniques, qui avait bien rappelé, s'il fallait le redire, que nous étions passés aux LED, et qui avait montré les schémas de réduction en matière énergétique. Je rappelle aussi qu'à l'époque cet exposé était passé très rapidement sans aucune question. Je le regrette aussi.

Monsieur GUERET.

M. GUERET.- C'est pour répondre à Monsieur GILLET. Au début de ma prise de parole j'ai dit que je saluais l'initiative car je suis d'accord avec celle-ci, mais c'est la manière de faire qui me dérange. C'est pourquoi je m'abstiens, je ne vote pas contre. J'étais à cette réunion, l'initiative était très bonne, c'est pourquoi j'ai aussi participé. Je regrette que la seconde réunion n'ait pas pu avoir lieu, mais j'ai salué votre initiative.

M. MIHOUBI.- « hors micro ».

M. GUERET.- Je m'abstiens pour les modalités.

M. le Maire.- Merci. Je suis un peu embêté car c'est toujours une discussion assez délicate.

Je voulais faire une proposition ce soir, celle de peut-être changer légèrement la borne horaire de 23h00 à minuit. Il me semblait que c'était acceptable de cette manière-là, cela permet quand même d'avoir de l'éclairage public. Parce qu'attention, c'est aussi de cela dont on parle. Vous êtes en été, ça veut dire que vous aurez de 22h00 à minuit globalement de l'éclairage public. En hiver vous aurez de 17h00 à minuit de l'éclairage public. Il faut tout de même l'envisager. Et globalement, à minuit en Haute-Savoie en hiver, on peut vouloir se promener si on travaille de nuit, mais il n'y a pas grand monde, et il n'y a pas véritablement d'insécurité. C'est aussi ce qu'il faut mettre en avant.

Ce que je propose c'est qu'il y ait ce changement de borne de minuit à 5h00. J'entendais un certain nombre d'arguments développés par ma conseillère. Et de faire une phase de test cet été.

Je vous le redis, ma vision de la démocratie n'est pas la vôtre sur ce point-là, parce que concerter sur des questions où c'est uniquement l'intérêt individuel qui compte ce n'est pas prendre en compte le citoyen mais l'individu uniquement devant sa rationalité et son irrationalité à certains égards.

Ce que je propose, après cette phase de test, c'est qu'en septembre nous reparlions en Conseil municipal de cette question-là pour objectiver, voir quels ont été les retours, s'il y en a eu ou pas. Peut-être aussi mettre « les bouchées doubles » en matière de communication pour dire « c'est une phase de test, nous attendons vos retours, mais des retours objectifs ». C'est cela qui est important. C'est ma proposition. Je propose donc au vote deux choses.

La première chose c'est de bouger la borne de 23h00 à minuit, ce qui laisse le temps en été de sortir son chien, de se promener un peu, de prendre l'air.

Et d'inscrire dans la délibération le fait que nous entrons dans une phase de test et que nous aurons l'occasion de faire un point au Conseil municipal de septembre.

M. MIHOUBI.- Je pense que la phase de test jusqu'à septembre n'est pas bonne car il y a l'été, les gens partent en vacances et reviennent. Si on le faisait jusqu'à la fin de l'année ce serait une bonne phase, l'hiver sera là et cela nous permettrait de voir s'il y a une forme d'insécurité, selon les dires de chacun. Je pense que jusqu'à la fin de l'année, ou jusqu'à fin janvier, cela nous permettrait d'avoir un certain nombre de visions, de nous rendre compte si une insécurité s'est mise en place, si l'éclairage est bon ou pas, si ça pose un problème à la circulation piétonne, puisqu'on parle des piétons et pas des véhicules.

M. le Maire.- Comme j'ai fait naître ma proposition de la nature et de l'écoute que j'ai de votre débat, je pose une question à laquelle normalement mes services n'ont pas le droit de répondre en direct car normalement je ne dois pas m'adresser à eux.

Avons-nous un Conseil municipal en octobre ? Non, en novembre. Alors je propose de couper la poire en deux et de le faire en novembre car j'aimerais tout de même avoir le retour de cette période d'été, et peut-être du début de l'automne. On sait qu'en automne, avant que la luminosité descende il y a pas mal de choses qui se mettent en place, la rentrée scolaire, etc. Je pense donc qu'il serait bien de le faire en novembre. Cela permettra aussi de commencer l'année avec une évaluation de cette phase de test, et nous allons aussi communiquer dans ce sens.

Je demande une suspension de séance d'une minute.

(La séance est suspendue,.)

M. le Maire.- Je réouvre la séance du conseil municipal. Renseignement pris, nous ferons la phase de test jusqu'au 16 novembre, date du Conseil municipal. Voici donc ce que je propose au vote.

Mme LEGAI-PERRET.- « propos hors micro »

M. le Maire.- Contre la délibération avec les modifications. Veux-tu que je redonne ?

La délibération sera donc avec une modification des horaires, non pas « *telles qu'indiquées sur le plan ci-joint sera éteint de 23h00 à 5h00* », mais « *telles qu'indiquées sur le plan ci-joint sera éteint de minuit à 5h00* ».

En bas pareil, « *sera réduit entre minuit et 5h00* ».

Et inscrire dans la délibération qu'une phase de test aura lieu et sera communiquée sur tous les supports, qui sera évaluée lors du Conseil municipal du 16 novembre. C'est cette délibération que je propose au vote.

Mme LEGAI-PERRET.- Personnellement l'horaire ne me convient pas du tout. Je trouve que minuit c'est trop tard et qu'il faudrait garder 23h00. Le reste de la délibération, je suis complètement pour.

M. le Maire.- Je perds un vote Contre, j'en gagne un. Mais comme je l'ai dit, là c'est pour être plus vertueux, donc je l'entends aussi.

Mme LEGAI-PERRET.- Par contre, 22h30 je suis pour.

M. le Maire.- Normalement quand j'appelle au vote il n'y a plus de prise de parole. Mais comme je l'ai autorisée à ma conseillère je vous l'autorise aussi.

Mme BAUER.- Je voulais juste poser une question. Ne faut-il pas faire un amendement ?

M. le Maire.- Si, c'est bien ce que je propose.

M. FERAUD.- « propos hors micro »

M. le Maire.- On vote la délibération en un texte modifié.

M. FERAUD.- « Propos hors micro »

M. le Maire.- Non, on vote une nouvelle délibération dont je propose les nouvelles modalités, puisque c'est une proposition de délibération. À certains égards parfois vous m'avez demandé de changer des termes dans une délibération, ce que j'ai déjà fait, et vous ne m'avez jamais parlé d'amendement.

M. FERAUD.- « propos hors micro »

M. le Maire.- Il n'y a pas de désaccord puisque je propose une nouvelle délibération.

Je reprends et je le redis, je ne dois jamais être interrompu lorsque le vote est lancé. Je ne l'accepterai donc plus jamais.

Sur cette délibération modifiée que je propose au vote, et dont je relis le texte amendé, si vous le préférez ainsi.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De décider que l'éclairage public communal des rues telles qu'indiquées sur le plan ci-joint sera éteint entre minuit et 5h00 à partir du 1^{er} juin 2023.
- De décider que l'éclairage public communal des rues telles qu'indiquées sur le plan ci-joint sera réduit entre minuit et 5h00 à partir du 1^{er} juin 2023.

Je rajoute aussi cette phrase pour dire Conseil municipal :

- De dire au conseil municipal qu'il est décidé qu'une phase de test sera évaluée jusqu'au Conseil municipal du 16 novembre 2023.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document inhérent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi dit je procède au vote.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°023-2023 est adoptée à la majorité avec 1 vote CONTRE (Mme LEGAI-PERRET) et 5 abstentions (M. LIERMIER, Mme BAUER, M. FERAUD, M. GUERET et Mme BATAILLEY).

N°024-2023 : Convention de mise à disposition temporaire de la licence IV de débit de boissons

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Délibération et annexe en pièces jointes)

(M. le Maire donne lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Mme BAILLY.- Je trouve que 300 euros pour une société ce n'est pas beaucoup. J'aurais bien augmenté davantage le prix de la redevance.

M. le Maire.- C'est un échange de bons procédés par rapport à la ZAC Étoile.

Mme BAILLY.- On l'aurait augmentée à 500 euros cela n'aurait pas été mal.

M. le Maire.- J'ai proposé 100 euros par mois sachant que nous avons un véritable avantage à la réactiver parce que cela nous permet de la conserver. Comme c'est un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de la ZAC Étoile et que nous sommes directement concernés, même au départ nous avons proposé de la faire gratuite mais nous n'avons pas le droit. C'est donc un échange de bons procédés dans le cadre d'une animation qui n'existe pas actuellement sur le parvis. 300 euros, c'est à peu près dans la gamme de ce que l'on pouvait légitimement proposer, surtout que c'est une première.

M. GILET.- C'est ce que j'allais dire, c'est une première, c'est une animation. Le projet qui nous est présenté sur cette animation est tout de même assez sympathique. Est-ce qu'il va y avoir du monde ? Je ne sais pas puisque parfois il y a des belles idées qui font « flop ».

Il est certain que si cela se passe très bien et que l'année prochaine nous soyons de nouveau amenés à la louer, peut-être que ça justifiera de dire que 300 euros n'est pas assez. Là on nous a expliqué qu'il y avait tout de même une grosse prise de risque pour

la société, qui est assez confiante puisqu'elle fait ce genre d'animation dans d'autres villes, mais ce n'est pas le parvis d'ANNEMASSE.

Je trouve donc qu'effectivement cette vision d'échange de bons procédés et cette somme étaient raisonnables pour une première expérience.

M. le Maire.- En l'absence de chiffre d'affaires réel, il était compliqué de calculer. Cela peut être une réussite à cette époque-là comme un véritable fiasco, dans le sens où il n'y a quand même pas beaucoup de monde. À ANNEMASSE à cette époque-là, 15 juillet-15 août il n'y a personne. Il y a tout de même une prise de risque, qui est un peu limitée sur le mois de juin, mais comme c'est nouveau ce n'est pas si simple. On l'a presque illustrée comme un droit de place plutôt qu'une licence. 100 euros par mois c'est tout de même une certaine somme si le projet ne marche pas vraiment.

Mais je comprends. Eu égard à cette réflexion, si l'année prochaine on nous demandait la même chose, c'est ce que dit Laurent GILET, nous aurons l'occasion de demander un chiffre d'affaires pour cela. Cela sera un peu différent.

M. GUERET.- J'en profite pour faire le lien avec la licence 4. Par rapport au Bar du Parc, cela fait des années que malheureusement il est que très peu utilisé, sauf pour des cérémonies ou par le Repair Café actuellement. Je me demandais s'il y avait un projet à venir, parce qu'il nous a coûté aux alentours de 300 000 euros il me semble. Juste savoir s'il y a des projets en place.

M. le Maire.- Merci de cette question. Vous me donnez aussi l'occasion de répondre. Je vous lis très peu parce que je veux passer de bonnes semaines... mais j'ai vu que vous vouliez vendre le Bar du Parc. Si vous étiez à notre place vous vendriez le Bar du Parc.

Vendre le Bar du Parc c'est clairement s'exposer à un achat que vous remettriez en cause après. C'est-à-dire ne plus avoir la maîtrise dans un tel secteur, c'est globalement s'exposer à d'autres activités que nous ne voudrions pas, notamment des bars moins fréquentables, un tacos, un kebab, un burger. La maîtrise se fait aussi à cet égard, sans compter que cela pourrait être d'autres activités, ce qui nous avait enjoint à l'époque à l'acheter de manière très responsable.

Il nous appartient, la licence IV nous appartient. Elle est réactivée chaque fois qu'il y a une vente d'alcool. Là il fallait le faire. Comme je le disais, en mettant cette licence 4 sur le parvis cela nous permet de la réactiver.

Il y a eu plusieurs projets. Je vous saurai gré de penser qu'il était compliqué de rouvrir un bar vu les difficultés que l'ancien bar avait. Il a été très bien tenu pendant un certain temps. Il a ensuite été vendu et cela a été beaucoup plus compliqué pour nous, car trouver des bons gestionnaires c'est compliqué. Il n'empêche que si nous n'avions pas été aux commandes et si nous avions eu les mêmes gestionnaires, nous aurions eu beaucoup plus de difficultés, parce que là il nous suffisait de dire « c'est terminé ». Alors que si vous

avez des mauvais gestionnaires, comme cela a pu être le cas, là au moins nous avons la puissance publique pour assurer l'ordre public sur ce secteur.

Ensuite, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu la COVID, et que de 2020 à mi-2022 ouvrir un bar c'était juste insensé pour qui que ce soit. Ce n'est pas comme si la commune n'avait pas eu d'envie.

Là on a plusieurs projets dont on nous a parlé. Pour l'instant on n'est pas encore emballé par quoi que ce soit. Il n'est pas impossible en revanche qu'à la rentrée de septembre nous ouvrons à nouveau le dossier puisque la fois où nous avons loué le local il y avait eu une commission, d'ailleurs minorité-majorité à cette époque, pour attribuer la gestion. Mais vous voyez que ce n'est pas une garantie de succès puisque chaque fois cela a été attribué par une commission et par des experts financiers et – à l'époque de la Maison de l'économie et du développement – aujourd'hui de la Maison de l'Eco, et malgré les loyers qui étaient assez faibles comparés à d'autres locaux, cela n'a pas été une réussite. Ce n'est pas aussi simple que cela.

Aujourd'hui il n'y a pas rien dedans puisque le Repair Café marche très bien. Il est aussi une occasion d'animer le local, et peut-être que c'est sur la base de ce projet que se développera à nouveau l'activité pas forcément « bar » telle qu'on l'entend, mais l'activité petite restauration, café, etc. Il faut peut-être partir de ce qui se fait s'aujourd'hui, que nous avons poussé, pour lequel nous avons œuvré, qui est un projet municipal mais qui aujourd'hui est devenu un projet associatif d'où la collectivité se retire tranquillement. Elle y participe à travers son lien, à travers le regard bien veillant de Laurent GILET, mais aujourd'hui c'est une activité qui a parfaitement trouvé sa place à cet endroit tous les samedis.

M. GUERET.- On n'a pas dit « la vente », on a émis l'hypothèse de la vente, juste pour rectifier un peu tout cela.

Et oui, bien sûr, pour le Repair Café l'intégralité de la minorité soutient le projet, moi personnellement également. C'était juste pour voir les projets en cours.

M. le Maire.- Je vous ai fait la réponse qu'il me paraissait nécessaire de vous faire.

Merci est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ? Si tel n'est pas le cas nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°024-2023 est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

N°025-2023 : Vote des taux d'impositions des taxes locales pour l'année 2023 – Complément délibération 017/2023

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Prochaine délibération sur le vote des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2023 alors que nous avons déjà délibéré au Conseil municipal du 9 mars 2023. La Trésorerie, qui avait pourtant regardé notre délibération comme étant correcte, nous a juste rappelé qu'il fallait absolument mettre la taxe d'habitation sur la résidence secondaire et autres locaux meublés, et c'est pourquoi nous devons la mettre ici.

À nouveau la Trésorerie nous a donné le feu vert sur cette délibération, mais en fait cela ne change rien puisque nous n'augmentons pas les taux d'imposition. Il faut juste noter que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est à 10,99 %.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°025-2023 est adoptée à l'unanimité.

N°026-2023 : Garantie d'emprunts au bailleur social Haute Savoie Habitat pour l'acquisition en VEFA de 36 logements locatifs des îlots C8.3 et C9.2 de la ZAC ÉTOILE à AMBILLY

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Délibération et annexe en pièces jointes)

(M. le Maire donne lecture de la délibération.)

M. le Maire.- C'est là aussi une délibération qui a été visée par la commission Finances le 3 mai dernier. C'est une garantie d'emprunts pour un montant total de 4 362 456 euros pour un prêt qui sera contracté auprès de la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts et Consignations, pour l'acquisition de 36 logements locatifs sociaux qui contribuent aussi à notre respect du plan local de l'habitat.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas nous procédons au vote.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°026-2023 est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

N°027-2023 : Modification du tableau des emplois

(Présentation du projet de délibération par Mme BAILLY – Délibération en pièce jointe)

Mme BAILLY.- Bonsoir à tous. Ressources humaines, nous avons une modification à voter pour le tableau des emplois.

(Mme BAILLY donne lecture de la délibération.)

Mme BAILLY.- C'est-à-dire que si on n'a pas, comme souvent cela nous arrive, de fonctionnaires qui se présentent, ou qui font une demande, on a souvent des contractuels. Poste non pourvu par un fonctionnaire, on peut donc employer un contractuel.

(Mme BAILLY poursuit la lecture de la délibération.)

Mme BAILLY.- J'ajouterai simplement qu'il s'avère vraiment nécessaire d'effectuer un regroupement de ces services. En fait ça touche deux choses, les finances et la commande ça va ensemble. C'est une rationalisation que j'ai souhaitée.

M. le Maire.- Effectivement, si tu as buté sur le Code général c'est parce que ce n'est pas celui de la collectivité territoriale. Ce n'est pas le CGCT mais le Code Général de la Fonction Publique. C'est l'autre Code que l'on cite un peu moins ici en Conseil, mais qui est cité notamment quand ça touche les Ressources humaines.

Je note aussi au passage qu'il y a eu un avis favorable du Comité Social Territorial. Qu'est-ce que le Comité Social Territorial (CST) ? C'est ce qui remplace le Comité Technique et qui est, suite à des nouvelles politiques gouvernementales, l'alliance entre ce qu'étaient le Comité Technique et le Comité d'Hygiène Sécurité au Travail (CHSCT). C'est la France, mais là on essaie quand même un peu de rationaliser l'ensemble. En tout cas, les politiques gouvernementales ont cherché cette rationalisation.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Mme BAILLY.- J'aimerais simplement ajouter une petite chose concernant le CST. Il s'est réuni pour la première fois la semaine dernière. Il a été élu au mois de décembre 2022. C'est une nouvelle structure avec de nouveaux élus du côté des agents. Cela s'est très bien passé. Même pour eux c'est une nouvelle façon de fonctionner.

M. le Maire.- C'est une nouvelle manière en tout cas d'envisager le dialogue social.

Mme BAILLY.- D'envisager, de prévoir, et ça regroupe plein de choses.

M. le Maire.- Plus qu'avant, puisque le Comité Technique avait une ambition plus restreinte. Très bien. Y a-t-il des questions, des remarques ? Tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°027-2023 est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

M. le Maire.- Je donne la parole à Monsieur SICLET pour les deux prochaines délibérations.

N°028-2023 : Droit de préemption urbain - Modification

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – Délibération en pièce jointe)

M. SICLET.- Bonsoir à tous. La première délibération concerne l'élargissement du droit de préemption urbain.

(M. SICLET donne lecture de la délibération.)

M. SICLET.- Ce type de transactions pour le moment ne rentrait pas dans le champ du droit de préemption urbain de la commune d'AMBILLY, et j'ai souhaité qu'on élargisse le droit de préemption à ce type de transactions.

(M. SICLET poursuit la lecture de la délibération.)

M. SICLET.- Je me permets d'ajouter aussi que cela nous permet d'avoir une meilleure vision notamment des actions des promoteurs sur la commune puisque nous n'avons pas toujours connaissance de leurs intentions, et il arrive qu'ils puissent acheter des immeubles en achetant petit à petit des lots dans des copropriétés, et jusqu'à maintenant on n'avait pas forcément l'information de ces achats dans des copropriétés.

(M. SICLET poursuit la lecture de la délibération.)

M. SICLET.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. FERAUD.- Bonsoir à tous. Une simple remarque pour expliciter le vote. Étant donné l'historique qui préexiste et un certain sentiment de défiance de la minorité à l'égard des décisions relatives au droit de préemption, nous allons nous opposer à cette délibération.

M. SICLET.- Je comprends très bien, mais en réponse je vous indiquerai simplement qu'il ne s'agit pas pour la commune de chercher à acquérir des biens sur la

commune mais de chercher à obtenir des informations, notamment pour contrer des projets de promoteurs qui seraient inamicaux, et nous en avons en ce moment sur la commune.

Mme GANTIN.- Je ne prendrai pas part au vote puisque je suis en conflit d'intérêt sur la situation.

M. le Maire.- Potentiellement, tu me l'avais dit. D'autres questions, d'autres remarques ?

Juste une remarque de ma part. J'entends la défiance. Je ne sais pas quand je parviendrai à rétablir un lien de confiance entre la majorité et l'opposition, mais je pense que l'analyse n'est pas la bonne tout simplement, au-delà de la question du sentiment de défiance que vous avez toujours à mon égard.

L'objectif est bien de mieux analyser la question des préemptions potentielles, et surtout de l'achat, comme l'a dit Guillaume SICLET, parfois inamical de certains promoteurs, et donc de mieux gérer et de mieux comprendre notre secteur. En ce sens-là, mais je fais preuve de beaucoup de naïveté même après 15 ans, j'étais sûr que c'était quelque chose sur lequel vous voteriez pour, parce que justement vous ne voulez pas que cela se construise n'importe comment dans la commune. Donc je ravale ma salive, je pense que je me suis trompé. J'étais à peu près sûr que nous serions tout à fait d'accord là-dessus. Or ce n'est pas le cas mais je l'entends, pour d'autres raisons qui sont souvent beaucoup plus liées à peut-être aussi des questions idéologiques sur la question de la propriété privée.

Nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°028-2023 est adoptée à la majorité avec 5 voix contre (M. LIERMIER, Mme BAUER, M. FERAUD, M. GUERET et Mme BATAILLEY).

(Mme GANTIN ne prend pas part au vote.)

M. le Maire.- Guillaume, je te laisse la parole pour la prochaine délibération.

N°029-2023 : Parking communal au 13 rue Emile Zola – Périmètre élargi aux acteurs économiques

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – Délibération et annexe en pièces jointes)

M. SICLET.- Nous allons revenir sur le parking communal du 13 rue Emile ZOLA. Nous allons proposer de convertir 3 places qui sont actuellement destinées à des habitants de la commune, d'élargir la mise à disposition de ces places auprès des acteurs professionnels, principalement les commerçants de la rue de GENEVE. On en a parlé en Commission Urbanisme, tout le parking n'est pas occupé pour des habitants privés, il y a donc des demandes de commerçants pour ces places.

(M. SICLET donne lecture de la délibération.)

M. SICLET.- On regarde quels sont les retours par rapport à ces actions, et comme on essaie de rendre viable ce parking, donc qu'il soit occupé, suite à ces actions nous voyons qu'il y a encore des places vides, donc on élargit aux acteurs économiques.

(M. SICLET poursuit la lecture de la délibération.)

M. SICLET.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas nous allons pouvoir passer au vote.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°029-2023 est adoptée à l'unanimité.

6. Questions diverses

M. le Maire.- Merci beaucoup Guillaume. L'ordre du jour est épuisé à partir de cette délibération. Une question a été posée par l'opposition. Là aussi nous parlons d'un fait divers. Je lirai ma réponse. Qui lit la question ? Allez-y Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- Le mardi 28 février 2023 vers 18h30, un chien de type Pitbull non tenu en laisse ou muselé, a attaqué plusieurs sportifs lors des entrainements des clubs d'athlétisme et de foot d'AMBILLY, ceci au sein même du stade municipal pourtant interdit d'accès à tous les chiens.

Dans un mouvement de panique, il y a eu plusieurs blessés, avec deux adultes touchés aux jambes et un enfant de 6 ans.

Comme toute personne émue par ce drame et ses conséquences personnelles, physiques et psychologiques sur ces victimes, nous nous posons des questions sur la sécurité dans les espaces publics d'AMBILLY. Indépendamment du souhait de tous pour qu'une suite judiciaire soit apportée à ce drame, que faire pour éviter une telle situation ?

Quelles sont les mesures « techniques » de protection envisageables ?

Est-il possible de mettre en place un « protocole d'urgence » pour les témoins, le public et les sportifs, si cette situation se reproduisait, pour signaler et avertir en cas de présence d'un chien dangereux dans l'enceinte du stade ?

Sur un plan de la prévention : seriez-vous d'accord d'organiser un cours de prévention à l'intention des enfants de nos écoles d'AMBILLY ? Le but serait d'expliquer et

de sensibiliser les enfants aux comportements des chiens, ce qu'il faut faire ou non, ses réactions, la bonne attitude à tenir, et le respect du bien-être animal.

Si vous en êtes d'accord nous proposons de mettre en place ces cours avec l'élu en charge du scolaire dans la commune.

J'ajouterai que c'est totalement gratuit.

M. le Maire.- Merci Monsieur LIERMIER de cette question. Je commencerai par dire que le 28 février c'est loin, c'est très loin. Vous auriez pu déjà m'en parler le 9 mars, il y avait un Conseil municipal. Vous imaginez bien que depuis j'ai agi et que nous avons fait un certain nombre de choses. Soit, c'est ainsi.

La personne a été arrêtée. Le chien a été identifié. Les policiers municipaux et la Police Nationale ont pu procéder à l'enquête, et comme je vous le disais la personne a été arrêtée, et d'ailleurs elle n'était pas propriétaire du chien. Ce sont parfois des situations un peu difficiles car ce ne sont pas toujours les propriétaires. C'est d'ailleurs pourquoi ils ne sont pas de bons maîtres puisqu'ils ne sont pas les maîtres, tout simplement.

Vous parlez d'un chien de type Pitbull, alors que ce n'est pas vrai. Ce n'est pas véritablement le cas. Si on connaît un peu les chiens, il serait plutôt de type Staff que Pitbull.

M. LIERMIER.- Je pense que c'est un détail.

M. le Maire.- Non, ce n'est pas un détail parce qu'en fait tous les chiens potentiellement peuvent être dangereux. Il y a simplement des chiens plus que d'autres. Et effectivement, ce détail est malgré tout noté, ce n'est donc pas un détail. Je peux vous le dire puisqu'avec les services concernés cela n'était pas un détail. Si vous voulez dire à la Police Nationale ou aux services vétérinaires que c'est un détail je vous laisserai le dire, en tout cas ce n'en est pas un.

Peut-être pour vous resituer sur l'ensemble de la chose, cette attaque provient bien d'un chien non tenu en laisse sur le stade, de deux adultes et d'un enfant. Ce fait nous a tous beaucoup émus, soyez-en certains. Encore une fois, comme je le disais tout à l'heure à Monsieur GUERET, j'ai appelé les victimes. Ce n'est jamais simple de le faire. J'ai appelé le papa de l'enfant, j'ai appelé les deux sportifs que je connais par ailleurs. Et je peux le dire, à cette heure-là j'aurais pu être sur le stade à entraîner les enfants que j'entraîne habituellement le samedi. J'aurais pu être témoin mais aussi victime. Soyez sûrs que c'est quelque chose qui pour moi a été rempli d'émotion. Cela aurait pu être ma fille tout simplement sur le stade au même moment.

Vous me posez la question de ce que la ville peut faire pour éviter une telle situation. Pour rappel, il y a près de 10 000 attaques de chien par an pour une population canine de 7,5 millions en France. Contrairement à ce que l'on pense généralement, il n'y a statistiquement pas de race de chiens plus mordeurs que d'autres, mais une législation qui catégorise depuis 1999 certains chiens comme étant réputés plus dangereux. On sait par

exemple que parmi les chiens les plus mordeurs il y a les labradors alors qu'ils nous apparaissent toujours très sympathiques, aussi parce que la population des labradors était assez importante.

Cette législation, distinguant deux catégories (chiens dits « d'attaque » pour certains issus de croisements de races pour la première, et chiens de « garde et de défense » pour la seconde catégorie), soumet les propriétaires à un certain nombre d'obligations qui vont des obligations de stérilisation à des attestations qui sont des attestations d'aptitude, attestations vétérinaires comportementales.

Pour les faits qui concernent l'agression sur le stade, le chien est un chien de deuxième catégorie semble-t-il. En tout cas on ne peut pas tout à fait le savoir, c'est pourquoi je vous dis que ce n'est pas un détail, clairement pas un détail, puisqu'à quelques jours près, cela se joue à deux jours, il était trop jeune pour passer un test comportemental vétérinaire selon nos dernières informations qui datent d'avant-hier. On ne peut donc pas dire aujourd'hui si c'est un chien de catégorie 1 ou de catégorie 2, ou même un autre croisement, puisque c'est une question de taille de mâchoire notamment. Là ce n'était pas le cas. Il restait deux jours pour qu'ils puissent le pucer, faire le test comportemental. Il ne l'aurait sûrement pas fait par ailleurs vu la situation. Il n'empêche qu'il n'est pas encore hors la loi au moment où le chien mord.

En dehors de cette législation, qui ne vise que quelques races de chiens en France – et vous avez raison, les Pitbull en font partie – il y a peu de moyens de « défense » en tant que tels tant certaines de ces attaques peuvent être inattendues et proviennent souvent d'un chien qui se trouve dans l'entourage proche de l'adulte ou de l'enfant victime.

Je peux vous dire que j'ai été assistant vétérinaire dans ma jeunesse, et à l'époque c'étaient les Beaucerons qui étaient les chiens les plus dangereux, notamment les mâles, et j'ai pu le tester à mes dépens.

Un arrêté préfectoral portant Règlement Sanitaire Départemental existe et son article 99-6 précise : « *Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés* ». Il signifie clairement que tous les chiens en zone urbaine doivent impérativement être tenus en laisse.

Au-delà de cet article, il n'existe pas de procédure particulière pour parer à ce type d'attaque ou de protocole d'urgence propre à ce contexte d'agression, si ce n'est l'appel aux services de sécurité civile (Police, Police Municipale, pompiers), ce qui a été fait tout de suite puisque les policiers sont arrivés en moins de dix minutes. Tout a donc été fait dans les temps.

D'ailleurs, juste pour information, au départ le chien est rentré et a joué un petit moment avec les gens avant de « vriller » d'un coup. Il a même joué avec des enfants, il courait dans tous les sens, il s'amusait, et d'un coup il a « vrillé ». C'est là où souvent on rencontre des difficultés avec ce type de chien.

Vous m'interrogez cependant sur le plan de la prévention, et renseignements pris auprès d'autres collectivités (la commune d'ALBI notamment, dans le Sud-Ouest), nous pouvons aller dans votre sens et envisager de mettre en place dans les écoles, avec le concours d'éducateurs canins, des séances de sensibilisation des enfants aux comportements du chien.

Cela ne règle pas tout le problème mais cela peut permettre au moins de sensibiliser aux comportements du chien, notamment ne pas jouer avec un chien qui n'est pas le nôtre ou que l'on ne connaît pas.

Ces séances participeraient également à la prévention vis-à-vis d'éventuelles postures agressives des chiens et contribueraient sans aucun doute à ce que les enfants, connaissant mieux les chiens, veillent au respect du bien-être animal.

Je ne sais pas si vous aviez vraiment envie de travailler avec moi, mais je vous rappelle que je suis effectivement le Maire mais aussi l'élu aux affaires scolaires, donc je me ferai une joie de travailler avec vous pour la mise en place de ces interventions dans les écoles, en lien avec l'Éducation nationale et le personnel enseignant. Cela nécessitera somme toute de dégager une ligne budgétaire pour la prise en compte de cette intervention qui parfois effectivement peut être gratuite, mais où il y a des frais de remboursement, notamment pour les trajets.

Voilà l'intégralité de ma réponse. Normalement les questions n'appellent pas à débat particulièrement. Le règlement intérieur, qui va être modifié d'ici peu, appellera potentiellement à question, à réponse, à débat. Je reste aujourd'hui sur ce point-là. Si vous voulez parler des animaux à la fin vous pourrez légitimement le faire.

Je vous remercie, la séance est levée.

La séance est levée à 20 heures 30.

Fait à AMBILLY, le 8 juin 2023

Guillaume MATHÉLIER,
Maire



Bertilla LE GOC,
Maire-adjointe
Secrétaire de séance



ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

Conseil municipal du 11 mai 2023

Délibérations n°022-2023 à 029-2023

Pièces jointes

Questions de la minorité